



www.procore-info.ch

4 février 2021

Communiqué de presse de ProCoRe concernant la décision du Tribunal Fédéral du 8 janvier 2021 (6B_572/2020).

Les contrats dans le domaine du travail du sexe ne sont plus contraires aux bonnes moeurs.

ProCoRe, le réseau suisse des Centres de conseil pour les travailleuses et travailleurs du sexe, se félicite de la décision du Tribunal fédéral du 8 janvier, qui a fait l'objet d'une longue bataille.

La décision du 8 janvier est une étape depuis longtemps attendue pour renforcer les droits des travailleuses et des travailleurs du sexe. Elle signifie qu'à l'avenir, les accords contractuels entre ceux-ci et leurs clients seront autorisés et qu'une action en justice pourra désormais être intentée en cas d'honoraires impayés. Le caractère généralement qualifié de contraire aux bonnes moeurs d'un accord contractuel dans le domaine du travail du sexe a enfin été explicitement refusé par le Tribunal fédéral, mettant ainsi fin à des représentations morales dépassées.

Comme l'indique le Tribunal Fédéral dans son arrêt, le travail du sexe est soumis à l'impôt sur le revenu et la fortune et à l'AVS. En outre, le travail du sexe est protégé par le droit constitutionnel à la liberté économique. C'était une injustice absurde que les accords sur la rémunération dans le travail du sexe soient classés comme contraires aux bonnes moeurs, alors que dans les autres domaines du droit, le travail du sexe n'est soumis à aucune stigmatisation morale. Jusque-là, les travailleuses et travailleurs du sexe devaient payer des impôts. Cependant, si un client ne voulait pas payer, ils avaient peu de chance de pouvoir se défendre légalement.

La décision du Tribunal fédéral signifie une meilleure sécurité juridique pour les travailleuses et travailleurs du sexe ce qui renforce leur capacité de négociation vis-à-vis des clients et des exploitants. ProCoRe se félicite de cette décision car la meilleure protection contre l'exploitation est celle des droits et de l'égalité de traitement avec les autres professions.

Pour toute question, veuillez contacter :
en allemand : Rebecca Angelini, 076 724 24 59
en français : Shirine Dahan, 078 896 89 57

ProCoRe est le réseau national de défense des intérêts des travailleuses et travailleurs du sexe en Suisse. Nous sommes engagés pour améliorer les conditions de vie et de travail des travailleuses et travailleurs du sexe et nous reconnaissons le travail du sexe comme une réalité sociale ainsi qu'une activité professionnelle. Nous luttons, parallèlement, contre l'exploitation, la traite des êtres humains et la stigmatisation du travail du sexe.